

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration**

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DIX-SEPT DECEMBRE,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Marie-Claire LUCAS, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Céline VERON, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON

OBJET : Marché « Accompagnement et transport des usagers de l'accueil de jour de l'EHPAD du CCAS d'Angers » - Accord-cadre à bons de commande - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le 23 septembre 2025, le centre communal d'action sociale (CCAS) a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2125-1 1°, R.2124-2 1, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique pour l'accompagnement et le transport des usagers de l'accueil de jour de l'EHPAD du CCAS d'Angers.

L'accord-cadre à bons de commande sans minimum avec un maximum est passé pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, reconductible 3 fois par période d'un an.

Le marché a été estimé à 100 000 € HT annuel soit 400 000 € HT pour la totalité du marché.

La remise des offres a eu lieu le 23 octobre 2025 à 12h00.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats et suite à la décision de la commission d'appel d'offres du 28 novembre 2025, il a été décidé de retenir l'opérateur suivant :

- **TITI FLORIS SCOP** sis BEAUCOUZE pour un coût journalier par véhicule (entre 1 à 5 personnes) de 111,85 € HT et de 126,69 € HT par véhicule (jusqu'à 8 personnes prises en charge).

Les dépenses seront imputées au compte 62421 – « Transports d'usagers – Accueil de jour en EHPAD » au groupe fonctionnel I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante ».

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer et notifier le marché attribué par la commission d'appel d'offres du 28 novembre 2025 ainsi que tous les actes d'exécution.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

